

VII-71

407-38

INSTITUT INTERNATIONAL DES ASSURANCES DE YAOUNDE
Cycle Supérieur, 7^{ème} Promotion 1984 - 1986

ETUDE CONTRIBUTIVE A LA CREATION
D'UNE INSTITUTION NATIONALE DE REASSURANCE AU GABON

MEMOIRE DE FIN D'ETUDES
en vue de l'obtention du
Diplôme d'Etudes Supérieures d'Assurances
(D. E. S. A.)



Présenté par :

MBANA Fidèle

Sous la direction de :

M. MOUYAME Daniel
Chef de Service Statistiques
à la CNR

Yaoundé, Juin 1986



INSTITUT INTERNATIONAL DES ASSURANCES DE YAOUNDE
Cycle Supérieur, 7^{eme} Promotion 1984 - 1986

ETUDE CONTRIBUTIVE A LA CREATION
D'UNE INSTITUTION NATIONALE DE REASSURANCE AU GABON

MEMOIRE DE FIN D'ETUDES
en vue de l'obtention du
Diplôme d'Etudes Supérieures d'Assurances
(D. E. S. A.)

Présenté par :
MBANA Fidèle

Sous la direction de :
M. MOUYAME Daniel
Chef de Service Statistiques
à la CNR

Yaoundé, Juin 1986

TABLE DE MATIERES

<u>TITRES</u>	<u>PAGES.</u>
Introduction générale	1
<u>Chapitre Premier</u> : LE MARCHÉ GABONAIS DES ASSURANCES ET LES EFFETS DES OPERATIONS DE REASSURANCE SUR SON ECONOMIE.....	4
SECTION I. - Analyse structurelle du marché Gabonais des Assurances	4
A/ - La législation en matière d'assurance au Gabon	4
B/ - Les structures de contrôle du marché Gabonais des Assurances	6
C/ - Les organismes professionnels	8
SECTION II. - L'analyse technique des affaires du marché	10
A/ - La macro-analyse des activités d'assurances	11
B/ - L'analyse sectorielle du marché Gabonais des Assurances	17
C/ - Les opérations de réassurance et impact sur l'économie gabonaise	22
SECTION III. - Les perspectives d'avenir du marché Gabonais des Assurances	28
<u>Chapitre deuxième</u> : NECESSITE D'UNE INSTITUTION NATIONALE DE REASSURANCE ET DEFINITION DE SES OBJECTIFS GENERAUX.;.....	34
SECTION I. - Mesures préalables à la création de l'Institution et nature juridique	35
A/ - Mesures préalables à la création de l'Institution	35
B/ - Nature juridique de l'Institution	37
C/ - Difficultés auxquelles l'Institution peut se heurter	40
SECTION II. - Les objectifs généraux de l'Institution.	41
A/ - Les objectifs de l'Institution au niveau national	42
B/ - Les objectifs de l'Institution au niveau sous-régional	43

SECTION III.	-	La problématique de la rentabilité de l'Institution	44
Conclusion Générale			46
Bibliographie.....			

_ /) _ V A N T P R O P O S

Le marché Gabonais des Assurances est un marché largement extraverti. C'est à la constatation des conséquences de cette situation, qui sont préjudiciables à l'économie du pays, que nous avons proposé la création d'une Institution nationale de Réassurance.

Notre travail est en fait une étude de projet. Il faut cependant souligner que nous nous sommes limité à l'essentiel, c'est-à-dire que nous n'avons pas abordé ici les problèmes des méthodes d'acceptations (traités) et de retrocessions qu'une Institution de ce genre pourrait utiliser afin de maximiser ses chances de réussite surtout pour les débuts. De même nous n'avons pas fait une étude complète sur la problématique de la rentabilité du projet car nous avons considéré ce travail comme étant en quelque sorte une étude de préfaisabilité.

Il importe de noter que la réalisation de ce modeste travail n'aurait été possible sans le concours d'un grand nombre de personnes que nous tenons à remercier ici, sans que leur responsabilité soit en aucune manière engagée par les insuffisances et les erreurs que ce mémoire pourrait contenir.

Notre gratitude va tout d'abord à la Direction de l'Institut International des Assurances (I.I.A.) de YAOUNDE pour les efforts sans cesse consentis pour le bon "devenir" de tous ses étudiants.

Notre gratitude va ensuite tout spécialement à Monsieur Daniel MOUYAME, Chef de service Statistiques à la Caisse Nationale de Réassurance (C.N.R.) qui a accepté l'astreignante tâche de nous guider tout au long de la rédaction de ce mémoire. Nous ne saurions oublier Monsieur Simon NINGAHI, Directeur de la Réassurance à la C.N.R. qui, par son aide et ses remarques, a permis d'améliorer les premières ébauches de ce travail.

Enfin, nous ne pourrions terminer sans remercier tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à la réalisation de ce mémoire.

O
//INTRODUCTION GENERALE

L'intervention du secteur des assurances dans le financement de l'économie est un phénomène à la fois de brûlante actualité dans les pays africains et d'importance assez certaine dans toute nation en développement.

C'est d'abord de vivante actualité quand on se rappelle que la plupart des pays africains et notamment ceux membres de la CICA après leurs indépendances respectives ont eu à restructurer ou à réorganiser profondément ce secteur.

C'est ensuite un phénomène qui, précisément est d'une importance incontestable pour tous les pays et particulièrement pour les nations en développement, ne serait-ce que parce que le secteur des assurances accumule une importante épargne, laquelle peut pallier la carence de ces nations en moyens de financement et de protection de leurs investissements.

Cependant, si l'assurance a favorisé l'essor économique des pays en développement, il n'en demeure pas moins que ces derniers ont perdu énormément de devises au profit des pays industrialisés. Ce drainage de fonds vers les pays nantis résultait des déficiences de la structure des marchés d'assurances des pays en voie de développement à la veille de leurs indépendances.

Plus de dix ans après les réformes qui ont créé des marchés nationaux d'assurances dans les pays de la CICA, la situation n'a guère beaucoup changé. Bien au contraire, les efforts accélérés de ces Etats pour la croissance économique ont entraîné de nouveaux risques de plus en plus importants tant par leur nombre que par leur dimension si bien que les sociétés opérant dans ces pays ne peuvent les couvrir dans des proportions appréciables eu égard à la faiblesse de leur capacité de rétention. Ce handicap a abouti à un recours excessif des sociétés d'assurances à la réassurance étrangère pour pouvoir couvrir les risques considérés. Le niveau atteint par ces transactions

est devenu considérable pour certains pays membres de la C.I.C.A. dont le GABON qui fait ici l'objet de notre étude.

Le marché Gabonais des Assurances a connu un développement remarquable depuis l'indépendance du pays. Inconnu il y a une vingtaine d'années, ce marché se place de nos jours au 3^e rang des marchés de la C.I.C.A. avec une production globale de 20,723 milliards de F/CFA en 1984, contre 18,050 milliards de F/CFA en 1983 et 15,645 milliards de F/CFA en 1982. Parallèlement, le chiffre d'affaires cédé en réassurance a continuellement augmenté pour atteindre en 1984 l'importante somme de 9,510 milliards de F/CFA soit environ 46 % de la production globale du marché. Le taux de sinistralité du marché en cette même année 1984, se situe aux environs de 55 % et est en baisse par rapport aux années précédentes. Les sinistres récupérés par le biais de la réassurance se sont élevés en 1984 à 4,949 milliards de F/CFA soit 52 % des primes cédées et près de 24 % seulement du chiffre d'affaires global de la même année.

Si ces chiffres montrent la capitalisation encore faible du marché Gabonais des Assurances, ils indiquent tout de même sans équivoque, l'importance croissante des encaissements de ce secteur. Cette constatation devrait donc justifier la nécessité d'une intervention et d'un contrôle sérieux de l'Etat dans ce secteur afin d'orienter l'importante épargne collectée vers des investissements à effets d'entraînement élevés sur l'ensemble de l'économie nationale.

Nous nous sommes donc posé la question de savoir dans quelle mesure l'Etat Gabonais peut-il réussir à endiguer la "fuite de l'épargne nationale" collectée par les sociétés d'assurances ?

C'est à partir de cette sorte de bilan rétrospectif que nous avons relevé le sujet de la présente étude qui met en relief les conséquences préjudiciables des opérations de réassurance sur l'économie gabonaise et propose une solution adéquate au problème des sorties de fonds dues aux transactions de ces opérations. Pour cela, nous avons scindé l'étude en deux chapitres :

Le premier chapitre traite du marché Gabonais des Assurances et de l'impact des opérations de réassurance sur l'économie du pays et comme il faut après toute étude des composantes du marché, prévoir

l'avenir, nous y avons inclus une étude sur les perspectives d'avenir du marché.

L'analyse du comportement global du marché nous a paru a priori nécessaire avant d'aborder le vif du problème.

Dans le deuxième chapitre qui a trait au vif du sujet, nous proposons la création d'une Institution nationale de Réassurance, moyen par lequel le Gabon peut arriver progressivement à réduire la sortie massive de fonds dans le domaine de la réassurance. Nous insisterons principalement sur les conditions à remplir avant la création d'un tel organisme et sur la définition de ses objectifs généraux.

Notre analyse ne comprendra en fait que de modestes propositions à un problème qui s'adresse à plus indiqués que nous.

(CHAPITRE

PREMIER

LE MARCHE GABONAIS DES ASSURANCES ET LES
EFFETS DES OPERATIONS DE REASSURANCE SUR SON ECONOMIE

x
x x
x

Le marché Gabonais des Assurances, d'insignifiant qu'il était il y a une vingtaine d'années, à l'image de toute l'économie gabonaise, a connu ces derniers temps un développement appréciable.

En effet, outre les réformes intervenues dans le cadre de ses structures à partir de 1974, le volume des primes du marché n'a cessé d'augmenter pour atteindre en 1984 la somme de 20 milliards de F/CFA.

En ce qui concerne la législation applicable en matière d'assurance, elle est analogue à celle des autres Etats à économie libérale et membres de la CICA tels que la Côte d'Ivoire, le Sénégal et le Cameroun.

Compte tenu de l'importance que revêtent l'organisation et le comportement global des affaires du marché Gabonais des Assurances dans notre étude, nous sommes amené à traiter dans la première section de ce chapitre, de la structure du marché.

La deuxième section sera consacrée à l'analyse technique de ce marché. Et, comme il faut après chaque étude de marché prévoir l'avenir, nous estimerons dans une troisième section, les perspectives d'avenir qui s'offrent au marché Gabonais des Assurances.

SECTION I. : ANALYSE STRUCTURELLE DU MARCHE GABONAIS DES ASSURANCES.

Dans cette section, nous traiterons successivement de la législation en matière d'assurance au Gabon, des structures de contrôle du marché et des organismes professionnels qui y exercent.

A. - LA LEGISLATION EN MATIERE D'ASSURANCE AU GABON.

L'assurance est régie au Gabon par la loi du 13 Juillet 1930 en ce qui concerne le contrat d'assurance et par des textes gabonais en ce qui concerne :

- la forme et le fonctionnement des entreprises d'assurances susceptibles d'être agréées (loi n° 10/62 du 22 Mai 1962 appliquée par le décret n° 325/MF/DF/CA du 16 Octobre 1963 et complétée par l'ordonnance n° 004/PR du 8 Février 1965);

- l'assurance obligatoire pour les véhicules terrestres à moteurs (loi n° 17/62 du 6 Juin 1962 appliquée par le décret 147 du 24 Mai 1963) ;
- les principaux documents et registres à tenir par les entreprises d'assurances (décret n° 247/DF/CA du 14 Août 1963) ;
- les placements des organismes d'assurances (décret n° 1134/PR/MINECOFIN/DGFB/DCA du 1er Août 1974 abrogeant le décret n° 202/PR/MF du 24 Août 1962 et son modificatif n° 774/MFB du 19 Juin 1970).

Il est intéressant de signaler à ce niveau, qu'avec le décret n° 1134/PR/MINECOFIN/DGFB/DCA du 1er Août 1974, un effort d'adaptation de la réglementation a été fait dans le souci d'une meilleure orientation des placements.

Cette évolution des règles de représentation des réserves techniques au Gabon peut être schématisée dans le tableau ci-après :

TABLEAU 1 : VUE SYNOPTIQUE de l'EVOLUTION DES REGLES DE REPRESENTATION DES PROVISIONS TECHNIQUES AU GABON.

Décret 202/PR/MF du 24 Août 1962		
Liquidités	Effets de 1ère catégorie sans limitation	Effets de 2ème catégorie
- espèces en caisse, en banque.....	- valeurs d'Etat ou garanties par l'Etat.	- Prêts hypothécaires (50 % au maximum)
- Primes à recevoir limitées à 40 % des liquidités au maximum.	- Valeurs privées pour le compte d'un groupe d'Etats dont le GABON.	- Immeubles et parts ou action des sociétés immobilières
	- Valeur C.C.C.E.	- Titres cotés dans une bourse de la zone franc.
	- Avances sur polices Vie.	- tous autres placements autorisés.
Limitation: 40 % des réserves maximum.		Limitation ≤ 50 % des placements.
Décret n° 1134/PR/MINECOFIN/DGFB/DCA du 1er Août 1974.		
- Espèces en caisse, en banque	- Valeurs d'Etat ou garanties par l'Etat.	- Prêts hypothécaires (dont de 1er rang à 50 % maximum)
- Primes à recevoir limitées à 40 % des liquidités au maximum.	- Immeubles situés sur le territoire.	- Titres cotés dans une bourse de la zone franc.
	- Parts ou actions des sociétés immobilières à loyers modérés.	

La Direction des Assurances est chargée grosso modo d'exercer le contrôle de l'Etat sur le plan juridique, technique, comptable et financier. Elle élabore la législation en matière d'assurance et surveille son application. Elle étudie les dossiers d'agrément et contrôle la solvabilité des sociétés d'assurances.

Il est important de souligner que l'Etat, eu égard à l'accroissement du nombre d'accidents de la circulation et de son parc automobile, a créé depuis 1978 par décret présidentiel, un service des assurances administratives et du contentieux au sein de la Direction des Assurances. Depuis cette date, les administrations publiques ont cessé d'assurer leurs véhicules auprès des sociétés privées.

2. - Le poste d'inspecteur général.

Un poste d'inspecteur général chargé des relations avec les sociétés d'assurances est créé par le décret n° 617/PR du 25 Avril 1973.

L'inspecteur est chargé de suivre au niveau de la présidence de la République, les problèmes des assurances. Il assure notamment la liaison entre le gouvernement d'une part et les sociétés d'assurances d'autre part.

Il est à noter avant de clore cette sous-section qu'il n'existe pas de bureau central de tarification au Gabon. Selon la loi n° 10/62 du 22 Mai 1962, les organismes d'assurances déterminent librement leurs tarifs.

Cependant, si les tarifs effectivement pratiqués par ces organismes d'assurances sont susceptibles de compromettre l'équilibre d'une ou plusieurs catégories ou sous-catégories d'opérations, de nuire aux intérêts des assurés ou de perturber le marché, le Ministre des Finances peut intervenir en imposant des minima ou maxima de tarification.

Il convient aussi de souligner qu'en automobile, les tarifs sont fixés par l'Etat ou révalorisés par lui.

.../...

C/ - LES ORGANISMES PROFESSIONNELS.

Jusqu'en 1973, la structure globale du marché était dominée par des sociétés étrangères. Cette situation n'était pas sans exercer une influence réelle sur les résultats économiques du pays. Il apparaissait donc impératif d'établir un cadre législatif dans lequel les intérêts nationaux devraient trouver une plus large place dans l'exercice des activités d'assurances dans le pays. C'est ainsi que des restructurations du marché sont intervenues à partir de 1974. Un mouvement de concentration des agences des sociétés étrangères s'est opéré. En même temps, certaines délégations de ces sociétés se constituaient en sociétés de droit national, tandis que l'Etat Gabonais prenait l'initiative de s'associer avec des intérêts étrangers pour créer la Société Nationale d'Assurances et de Réassurances (SONAGAR).

Ces sociétés ainsi constituées travaillent en étroite collaboration avec de nombreux intermédiaires d'assurances.

Ainsi, dans le but de mettre en relief l'organisation professionnelle du marché, nous allons dénombrer les organismes d'assurances qui y opèrent tout en essayant de dégager la part de l'Etat dans le capital social de ces sociétés.

1. - Les compagnies d'assurances exerçant au Gabon.

Le marché Gabonais des Assurances compte après sa restructuration une dizaine de sociétés dont les LLOYD'S de LONDRES. Au courant de l'année 1984, d'autres sociétés tentaient de s'implanter.

Au point de vue de la production, le marché Gabonais des Assurances est nettement dominé par les sociétés de droit national qui s'octroient la plus grosse part du marché (94,30 % de la production globale en 1984). Parmi elles, la société nationale SONAGAR vient en tête avec plus de 50 % du chiffre d'affaires du marché en 1984, suivie par l'O G A R (plus de 20 % du chiffre d'affaires du marché).

Nous donnons ci-après, la liste des sociétés d'assurances opérant sur le marché Gabonais.

.../...

a) - Sociétés de droit local :

- Société Nationale Gabonaise d'Assurances et de Réassurances (SONAGAR)
- Omnium Gabonais d'Assurances et de Réassurances (OGAR)
- Union des Assurances du Gabon (UAG)
- Mutuelle Agricole du Gabon (MAG)
- Mutuelle Gabonaise d'Assurances (MGA).

b) - Sociétés étrangères :

- Foncière
- COMMERCIAL UNION
- U A P VIE
- St PAUL
- CAMAT

Dans toutes ces sociétés, l'Etat s'y trouve associé depuis la promulgation en 1972 d'une loi faisant obligation à toutes les sociétés anonymes créées au Gabon, de lui céder 10 % de leur capital social.

Dans les sociétés de droit local, la part de l'Etat et des particuliers Gabonais dans le capital social de chaque société peut être schématisée comme suit :

TABLEAU 3 : REPRESENTATION DE LA PLANCHE DE VARIATION DE LA PART DE L'ETAT ET DES PARTICULIERS GABONAIS DANS LES SOCIETES DE DROIT NATIONAL.

Part dans le capital social	ETAT	PARTICULIERS GABONAIS
SOCIETES		
SONAGAR	50 %	10 %
Autres sociétés	10 %	10 à 30 %

Il est intéressant de noter que la société ayant le plus grand capital social est l'O.G.A.R avec 340.000.000 de F/CFA suivie de la SONAGAR avec 300.000.000 de F/CFA.

.../...

2.- Les intermédiaires d'assurances

Leur profession est régie par le décret n° 325/MF/DF/CA du 16 Octobre 1963.

En 1984, la liste des agents généraux exerçant au Gabon se présente comme suit :

Liste des agents généraux :

- Sécurité Gabonaise
- SOGERCO GABON
- Assurances Générales Gabonaises (A.G.G)
- Assureurs Conseils Gabonais (A.C.G)
- SORARAF

Les activités de courtage ne sont pas encore très développées sur le marché Gabonais des Assurances.

SECTION II. : L'ANALYSE TECHNIQUE DES AFFAIRES DU MARCHE.

Le marché Gabonais des Assurances est devenu récemment l'un des plus importants des douze Etats membres de la C.I.CA., après ceux de la Côte d'Ivoire et du Cameroun et notamment avant ceux du Sénégal et du Congo.

De 1962 à 1977, le chiffre d'affaires du marché n'a cessé de croître car le volume des primes du marché est passé de 0,4 milliards en 1962 à près de 9,7 milliards de F/CFA en 1977. Pendant les deux années qui suivront, le marché accusera une légère baisse due au remboursement de la dette de l'Etat qui est le principal investisseur. Cependant cette situation ne durera pas car en 1980, le marché réalise un chiffre d'affaires global d'environ 10 milliards de F/CFA avant d'atteindre en 1984 la somme de 20,723 milliards de F/CFA.

Il est cependant regrettable de constater que parallèlement à cette évolution du volume des primes du marché, le chiffre d'affaires cédé en réassurance a augmenté fortement. Il était de 4,302 milliards de F/CFA en 1979 et en 1984, il se chiffre à 9,510 milliards de F/CFA, soit en progression annuelle moyenne de l'ordre de 9 %.

.../...

Dans le cadre de cette section, nous examinerons le comportement global des affaires du marché Gabonais des Assurances. Pour cela, la première sous-section sera consacrée à la macro analyse des activités d'assurances. La deuxième sous-section traitera de la structure par branche du marché et, dans la troisième sous-section enfin, nous parlerons du problème de la réassurance et son impact sur l'économie gabonaise.

A/ - LA MACRO-ANALYSE DES ACTIVITES D'ASSURANCES.

Nous essayerons ici de mettre en relief les ressources du marché Gabonais des Assurances. Nous verrons comment ces ressources ont été employées et enfin nous parlerons brièvement des résultats des sociétés d'assurances.

1.- Etude des ressources

Par ressources il faut entendre : les aliments réalisés par les sociétés d'assurances dans l'exercice de leurs activités (les primes) et ce qu'elles ont pu mettre en réserve pour être sûres de pouvoir honorer leurs engagements vis-à-vis des assurés et bénéficiaires des contrats (les provisions techniques et mathématiques).

Pour les besoins de notre étude, nous choisirons pour montrer l'évolution des ressources du marché, une période assez longue allant de 1979, date à laquelle le marché a connu une légère baisse à 1984.

a) - Les primes émises.

Après 1979, la vie économique est caractérisée au Gabon par une certaine reprise des activités du secteur privé et du secteur public malgré une légère stagnation en 1983. Cette situation s'est traduite par une relance de l'investissement et des importations.

La demande dans le domaine de l'assurance qui dépend largement de l'évolution économique générale, a donc été stimulée par des facteurs conjoncturels positifs.

Le tableau et le graphique qui suivent traduisent clairement la croissance du volume des primes du marché Gabonais des Assurances au cours de la période 1974-1984.

.../...

TABEAU 4. : EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DU MARCHÉ PAR BRANCHES DE 1979 à 1984(1) (SOURCE STATISTIQUES : CICA en millions de F/CFA)

Branches (ANNEES)	AUTO.	INCENDIE	TRANS- PORTS	AUTRES RISQUES	TOTAL	% de VA- RIATION
1979	3.701	1.103	1.908	2.410	9.122	
1980	4.095	996	2.622	3.100	10.813	18,53
1981	4.709	1.354	2.344	3.996	12.403	14,70
1982	5.661	1.557	3.939	4.488	15.645	26,14
1983	6.972	1.977	4.373	4.728	18.050	15,37
1984	7.386	2.173	6.205	4.959	20.723	14,81

Les chiffres d'affaires que nous laisse entrevoir ce tableau sont loin de refléter la vraie physionomie du marché Gabonais des Assurances. En effet, le marché potentiel gabonais semble être beaucoup plus substantiel. Il y a tout lieu de penser à ce titre, qu'une partie des assurances du pays est couverte à l'extérieur. Cette pratique est rendue possible par les efforts de commercialisation de bons risques entrepris par certains agents qui jouent le rôle de courtiers internationaux.

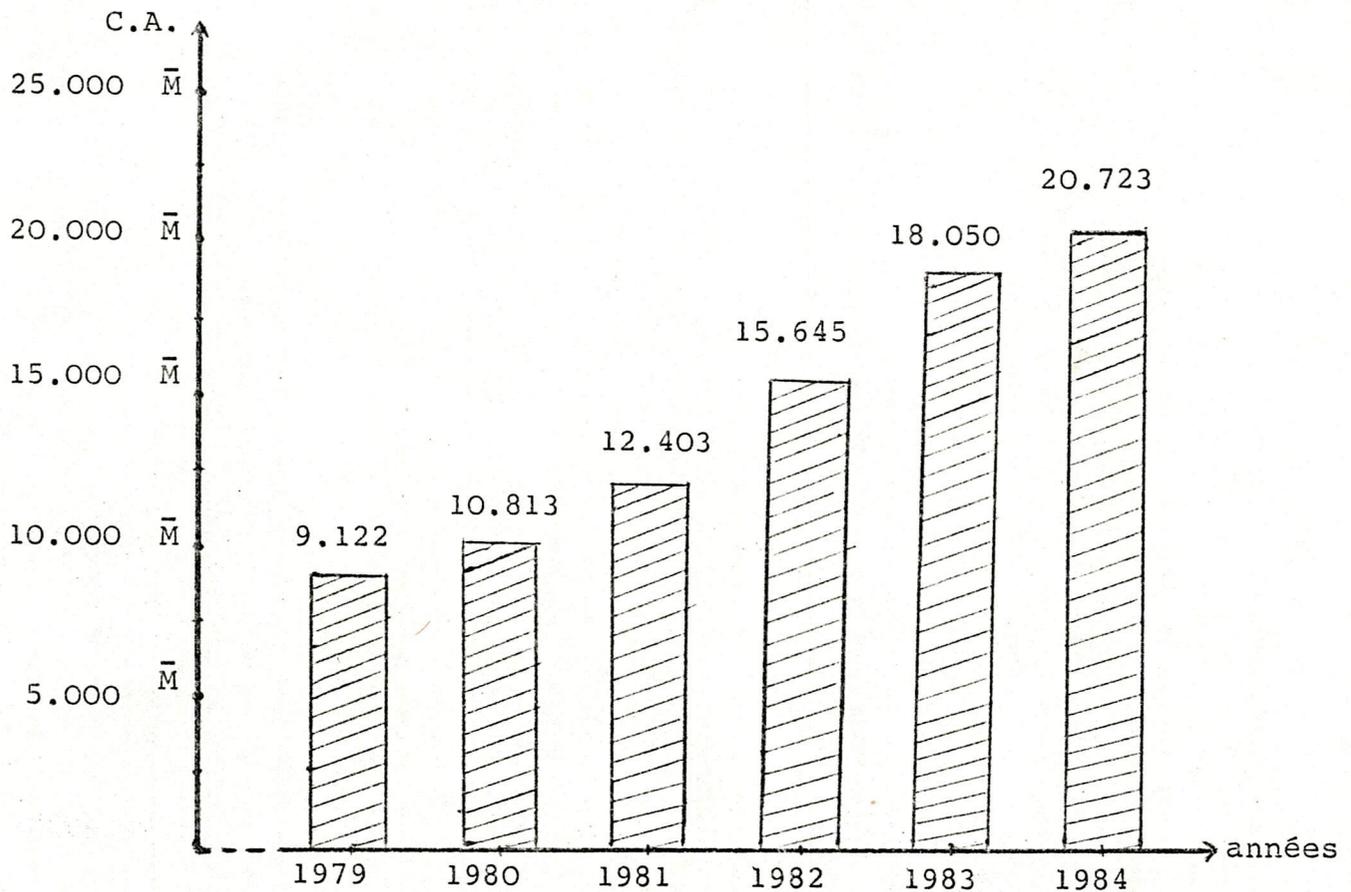
Cette situation qui prive ainsi le marché local des assurances de meilleurs risques, est parfois très difficile à contrôler sinon à vérifier.

Cependant, il importe de souligner que cette pratique se fait sous plusieurs autres formes. Nous pouvons citer entre autres le cas des captives des sociétés multinationales implantées dans le pays.

.../...

(1) Les chiffres du tableau sont arrondis. Nous rappelons aussi que les chiffres des Lyod's n'y sont pas inclus.

GRAPHIQUE 1. : EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES GLOBAL DU MARCHE
(\bar{M} = millions de F/CFA)



b) - Les provisions techniques et mathématiques.

Le tableau et la courbe qui suivent mettent en relief l'importance des provisions techniques par rapport aux primes émises au cours de la période 1979 - 1984.

TABLEAU 5. : PRIMES EMISES ET PROVISIONS TECHNIQUES DE 1979-1984
(statistiques : en millions de F/CFA)

Années	1979	1980	1981	1982	1983	1984
(Chiffres	9.122	10.813	12.403	15.645	18.050	20.723
(Provisions (2)	9.398	10.713	13.447	15.100	18.374	21.735

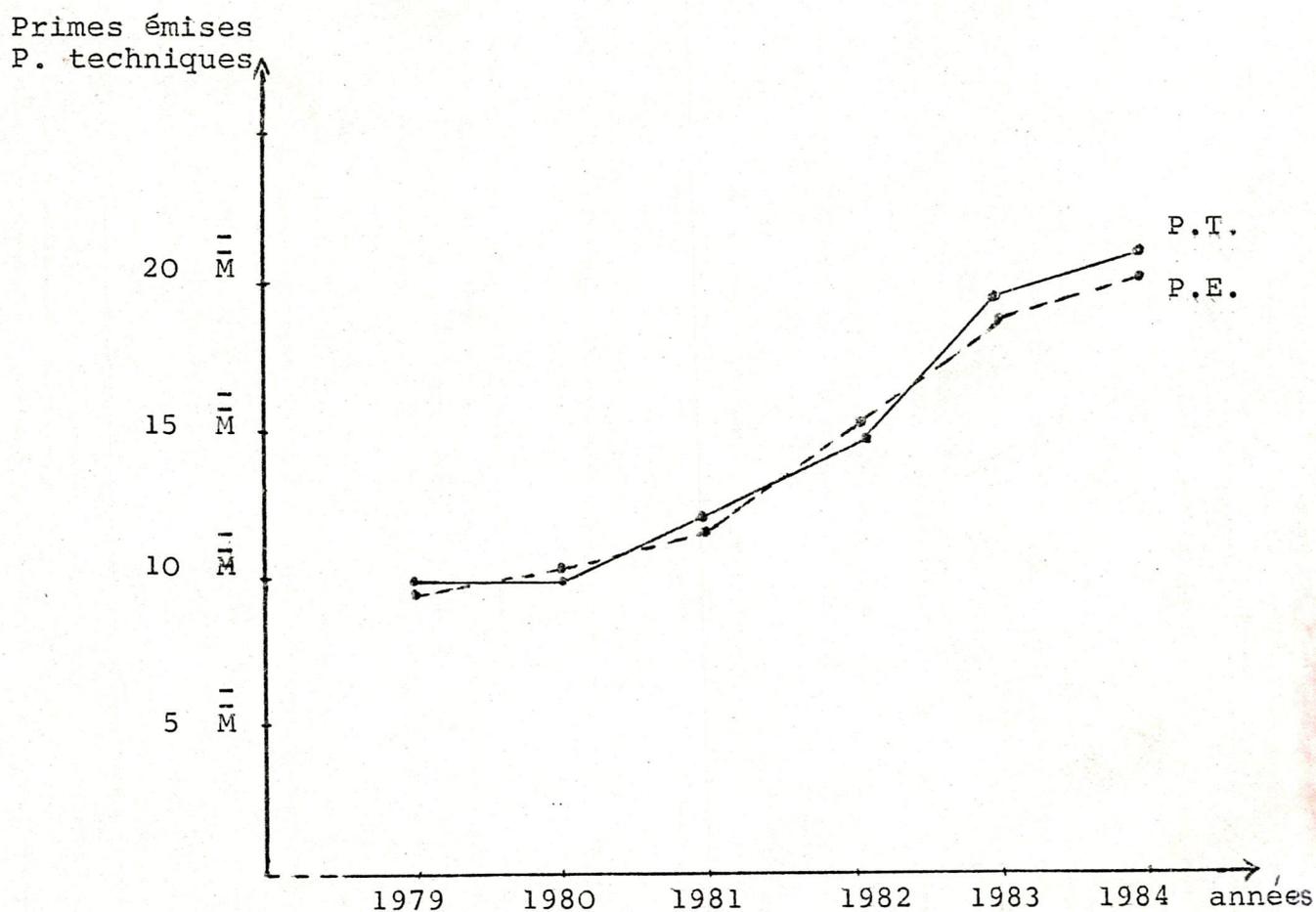
.../...

(2) Provisions techniques et mathématiques.

Au vu du tableau ci-dessus et de la courbe qui suivra, nous pouvons remarquer une évolution sans cesse croissante des provisions techniques dégagées qui sont à peu près égales à la fin de chaque exercice au montant des émissions de l'exercice considéré.

Cependant, bien qu'en certaines années les provisions techniques soient supérieures au volume d'affaires, il n'en demeure pas moins qu'elles semblent insuffisantes. En effet, il faut compter normalement de 130 à 140 % des primes et même plus pour en assurer un montant suffisant (3).

COURBE 2. : EVOLUTION DES PROVISIONS TECHNIQUES PAR RAPPORT AUX PRIMES EMISES DE 1979 à 1984 (M̄ = Milliard)



.../...

(3) M. JOSE RIPOLL : étude du marché Malien des Assurances en 1983 rapportée par Afrique-Assurance n°s 12-13 de Mars-Juillet 1985, P. 47.

2.- Les emplois :

Les primes et les provisions techniques que nous avons étudiées précédemment sont destinées aux paiements des sinistres et des charges de gestion ainsi qu'aux placements des sociétés d'assurances.

a) - Les sinistres.

La charge des sinistres varie entre 59 et 76 % des primes selon les années. Cette sinistralité est irrégulièrement répartie entre les différentes branches d'assurances.

Le tableau ci-après présente l'évolution de la charge des sinistres toutes branches confondues au cours de la période 1979-1984.

TABLEAU 6. : EVOLUTION DE LA CHARGE DE SINISTRE DE 1979 à 1984
(Primes et charges de sinistres en millions de F/CFA)

ANNEES	PRIMES ACQUISES	CHARGES des SINISTRES.	SINISTRALITE (CS/PA en %)	VARIATION de la SINISTRALITE.
1979	9.012	6.744	74,83	+ 02,11
1980	10.418	7.960	76,41	- 02,20
1981	12.403	7.365	59,38	- 00,27
1982	14.688	8.699	59,22	+ 08,12
1983	17.590	11.264	64,03	- 14,09
1984	20.723	11.401	55,01	

b) - Les charges de gestion :

Faute de statistique concernant les commissions, nous ne ferons allusion qu'aux frais généraux.

Ceux-ci sont très élevés contribuant ainsi à réduire les résultats des entreprises. Ces frais sont variables d'une branche d'assurance à une autre .

.../...

☒ Faute de primes acquises non disponibles dans les deux années, nous avons fait nos calculs avec les primes émises. Les résultats de ces deux années sont donc un peu biaisés. Mais ce qui compte, c'est l'ordre de grandeur.

Le tableau ci-après présente la part des frais généraux par rapport au chiffre d'affaires du marché.

TABLEAU 7. : POIDS DES FRAIS GENERAUX DANS LE CHIFFRE D'AFFAIRES
(statistiques : en millions de F/CFA)

ANNEES	PRIMES EMISES	FRAIS GENERAUX	CHARGE (FG/P) en %
1979	9.122	1.564	17,15
1980	10.813	1.827	16,90
1981	12.403	-	-
1982	15.645	2.312	14,78
1983	18.050	2.651	14,68
1984	20.723	3.246	15,66

c) - Les placements :

Ce sont les investissements des assureurs destinés à couvrir leurs engagements. Ces investissements devraient être réalisés dans les secteurs prioritaires de l'économie nationale.

N'ayant pu obtenir des chiffres sur toute la période 1979-1984, nous ne pouvons faire des commentaires d'ensemble au sujet des placements.

Néanmoins, en 1981 et 1982, les placements des assureurs se présentaient comme suit :

TABLEAU 8. : PLACEMENTS (en milliers de F/CFA)

1981		1982	
1 ^è catégorie	2 ^è catégorie	1 ^è catégorie	2 ^è catégorie
Valeurs d'Etat		Val. d'Etat :	
394.655		667.502	
Immeubles :		Immeubles :	
5.031.044		4.088.425	
Autres :		Autres :	
1.115.477		699.639	
6.541.176	7.824.759	5.455.566	6.293.742

.../...

Nous constatons tout de même avec cet échantillon que les entreprises d'assurances ne respectent pas la réglementation en matière de placements. En effet, le décret n° 1134/PR/MINECOFIN/DGFB/DCA du 1er Août 1974 qui définit cette réglementation stipule que les placements de 2^e catégorie doivent être limités à 20 % maximum des placements globaux. Or lorsque l'on regarde ces deux années, on se rend compte que ceux-ci représentent plus de 53 %.

Cette tendance favorise la fuite des capitaux et réduit corrélativement la contribution des placements au financement de l'économie nationale.

3. - Les résultats des sociétés d'assurances.

Globalement, le marché Gabonais des Assurances enregistre des pertes depuis 1981. Cette situation est due en grande partie aux mauvais résultats de la société nationale SONAGAR qui, nous l'avons déjà dit occupe plus de 50 % du marché.

Le tableau ci-après montre l'importance de ces pertes.

TABLEAU 9. : PERTES ENREGISTREES PAR LE MARCHE DE 1981 à 1983.
(statistiques : en F/CFA)

ANNEES	1981	1982	1983
Sommes	931.971.000	28.435.000	26.075.150

B/ - L'ANALYSE SECTORIELLE DU MARCHE GABONAIS DES ASSURANCES.

Le tableau n°4, page 12 énoncé au premier chapitre, section deux, fait ressortir les grandes branches qui constituent le marché Gabonais des Assurances.

Avant de passer à un examen détaillé par branche d'assurance, il conviendrait de souligner que pour des besoins d'analyse, la branche Autres Risques comportera tous les risques nouveaux qui ont fait leur apparition dans les marchés d'assurances des pays en

.../...

voie d'émergence avec le développement progressif de leurs activités économiques et industrielles. De même, la branche Transports comprendra les transports maritimes, terrestres et l'Aviation.

1. - La branche Automobile.

L'automobile par son chiffre d'affaires demeure la principale branche du marché Gabonais des Assurances.

Sa production est passée de 3,701 milliards de F/CFA en 1979 à 7,386 milliards de F/CFA en 1984 soit une progression moyenne annuelle de l'ordre de 19 %. Cette production représente par ailleurs les 34,64 % des émissions du marché en 1984.

Deux facteurs importants sont à l'origine de cet accroissement :

- l'augmentation du parc automobile observé depuis 1979;
- la loi n° 17/62 du 6 Juin 1962 appliquée par le décret n° 147 du 24 Mai 1963 qui rend l'assurance automobile obligatoire.

Cependant le ratio à tirer qui constitue le principal indicateur de déficience dans la branche est celui du taux de sinistralité.

Au cours de ces dernières années, ce taux a varié de la manière suivante :

TABLEAU 10 : EVOLUTION DE LA SINISTRALITE POUR LA BRANCHE AUTOMOBILE.

ANNEES	1979	1980	1981	1982	1983	1984
Pourcentage	73,1	89,16	64,23	76,78	76,72	75,81

On assiste au Gabon comme dans dans les autres pays membres de la C.I.C.A. à un déséquilibre substantiel de cette branche.

En effet, le déséquilibre permanent de cette branche est dû notamment à trois principales causes :

.../...

- Il est incontestable qu'un nombre important de conducteurs conduisent sans permis et sans assurance alors que la plupart de leurs victimes font valoir leur droit au dédommagement;

- L'attitude des magistrats qui estiment que les assureurs sont riches et leur réclament de verser des sommes exagérées à titre d'indemnités aux victimes;

- le blocage des tarifs dans cette branche pendant plusieurs années ne permettant pas aux assureurs de relever les primes auto.

2. - La branche Autres Risques :

Comme nous l'avons souligné plus haut, cette branche se compose notamment des risques techniques et pour les besoins de notre étude, nous y avons inclus les branches Accidents de travail et VIE.

Sa production représente 23,93 % de la production globale en 1984 contre 26,19 % en 1983.

En ce qui concerne la sinistralité, elle a évolué de la façon suivante :

TABLEAU 11. : EVOLUTION DE LA SINISTRALITE POUR LA BRANCHE
AUTRES RISQUES.

ANNEES	1979	1980	1981	1982	1983	1984
Sinistralité en %	51,99	57	61,69	62,5	59,67	57,85

Il est à noter la comportement relativement bon de cette branche dont le taux de sinistralité reste inférieur à 63 % tout au long de la période.

En ce qui concerne précisément la branche VIE, elle reste très peu développée sur le marché Gabonais des Assurances puisque ne contribuant qu'à hauteur de 0,45 % en 1979 et de 0,87 % en 1983 dans le volume global des primes. Le pays se trouve ainsi privé d'un moyen important de sécurité économique qui pourrait

.../...

autrement garantir le remboursement des crédits et faciliter les investissements. Il y a lieu de penser que des efforts seront entrepris aussi bien par l'Etat que les assureurs eux-mêmes pour promouvoir cette branche.

3. - La Branche Transports.

Elle regroupe dans notre étude les Transports maritimes, routiers et l'Aviation. Il paraît tout de même intéressant d'insister sur la catégorie Transports maritimes.

Cette catégorie est très importante pour les pays en voie de développement car elle contribue à grêver ou réduire le déficit des balances de paiements. C'est pour cette raison qu'au Gabon un décret (décret n° 0031/MFB du 25 Février 1971) rendait obligatoire l'assurance des marchandises et facultés à l'importation.

Les avantages de ce système ne sont plus à démontrer. Non seulement le pays utilise ses ressources d'assurances pour ses investissements mais l'importateur a aussi l'avantage de traiter avec une compagnie établie dans le pays. Cela lui permet de saisir plus facilement et directement l'assureur pour obtenir un règlement en cas de sinistre.

Il est aussi à noter que cette branche est un indicateur de l'activité économique car c'est par elle que se saisissent certaines données du commerce extérieur.

Dans l'ensemble, la branche Transports se comporte assez bien depuis 1982. En 1984, sa production représente 29,94 % de la production globale contre 20,92 % en 1979. Son évolution s'est manifestée de la manière suivante :

.../...

TABLEAU 12 : EVOLUTION DE LA SINISTRALITE POUR LA BRANCHE TRANSPORTS.

Années	1979	1980	1981	1982	1983	1984
(Evolutions en % (par rapport au C.A. global.	20,92	24,25	18,90	25,18	24,22	29,94
(Evolution de la (sinistralité (en %.	79,86	102,12	67,88	36,39	59,11	35,83

4. - La branche Incendie.

Les affaires "Incendie" sont surtout constituées de risques industriels. Cette branche est incontestablement celle qui contribue au mieux à l'équilibre du portefeuille des assureurs. De 1979 à 1984, la branche a évolué de la manière suivante :

TABLEAU 13. : EVOLUTION DE LA SINISTRALITE POUR LA BRANCHE INCENDIE.

Années	1979	1980	1981	1982	1983	1984
(Evolution en % (par rapport au (C.A.	12,09	9,21	10,92	9,95	10,95	10,49
(Evolution de la (sinistralité en (%.	119,67	11,78	20,97	44,50	42,49	32,67

Bien que contribuant peu dans la production globale des affaires, la branche Incendie apporte aux assureurs des bénéfices très substantiels malgré la pointe constatée dans la sinistralité en 1979.

D'autre part, il ne faut pas perdre de vue que l'équilibre de cette branche peut toujours être compromis par l'existence d'une forte propension de la sinistralité due à de nombreux facteurs tels que l'absence des moyens de lutte et de prévention contre l'incendie, les incendies volontaires, etc...

.../...

C. - BES OPERATIONS DE REASSURANCE ET IMPACT SUR L'ECONOMIE GABONAISE

La réassurance joue un rôle prépondérant dans la politique suivie par les entreprises d'assurances et dans leur fonctionnement, ainsi que sur l'économie du pays de par les transactions qu'elle entraîne.

Elle est une nécessité absolue pour la plupart des compagnies du monde entier qui désirent développer leurs activités, équilibrer leurs portefeuilles ou encore stabiliser leurs bénéfices.

A contrario quand cette pratique devient exagérée, c'est-à-dire quand le coût global de la réassurance contractée à l'étranger par un marché donné devient très élevé, il peut contribuer à aggraver le déficit de la balance des paiements du pays.

La présente sous-section a pour but de montrer dans quelle situation se trouve le marché Gabonais des Assurances en matière de réassurance.

1. - LES OPERATIONS DE REASSURANCES SUR LE MARCHE GABONAI DES ASSURANCES.

a) - Les acceptations de l'extérieur :

Nous ne nous attarderons pas sur ce point car il n'existe aucune compagnie professionnelle de réassurance sur le marché Gabonais des Assurances. Un fait important est cependant à noter ; parmi la dizaine de sociétés d'assurances directes du marché, seule l'OGAR, qui en plus de ses opérations d'assurances directes, offre des services de réassurance. Il est aussi intéressant de souligner que ces services se font de manière réciproque entre les sociétés africaines faisant partie de la Préservatrice FONCIERE.

Les acceptations de la société ont évolué pendant les dernières années de la façon suivante :

TABLEAU 14 : EVOLUTION DES ACCEPTATIONS DE L'OGAR.
(statistiques : CICA en F/CFA)

Années	1979	1980	1982	1983	1984
Acceptations.	1.068.200	1.855.280	469.250.000	506.707.000	434.481.258

En 1984, ces acceptations représentent 10,38 % de la production totale de la société et 2,096 % de la production totale du marché. Ces pourcentages démontrent clairement que les sociétés d'assurances gabonaises n'ont pas développé leur réseau d'acceptation des affaires provenant de l'extérieur.

b) - Les cessions à l'extérieur :

Les sociétés d'assurances exerçant au Gabon n'ont, à l'image de celles des autres pays membres de la CICA, pas la capacité nécessaire pour conserver des pourcentages élevés sur des risques importants. Elles doivent de ce fait recourir au marché international de la réassurance pour couvrir ces risques, transférant par la même occasion une importante partie de l'épargne collectée localement.

Avant de passer à un examen détaillé des cessions branche par branche, il nous paraît nécessaire de présenter une vue globale des cessions à l'extérieur faites par le marché.

TABLEAU 15 : PRIMES GLOBALES CEDEES EN REASSURANCE DE 1979 à 1984.
(Statistiques : en millions de F/CFA)

Années	1979	1980	1981	1982	1983	1984
Total Cessions.	4.302	5.185	5.233	6.585	7.408	9.510
Chiffre d'affaires global	9.122	10.813	12.403	15.645	18.050	20.723
% réassurance (par rapport au C.A.)	47,16	47,95	42,19	42,09	41,04	45,89

Le marché Gabonais des Assurances se réassure énormément comme l'indique le tableau n° 15, plus de 40 % chaque année. On peut par exemple remarquer qu'en 1984, le marché a exporté 9,510 milliards de F/CFA de primes soit plus que la production globale du marché en 1979.

.../...

▣ Cessions en réassurance par branche.

TABLEAU 16. : EVOLUTION DES CESSIONS EN REASSURANCE PAR BRANCHE
DE 1979 à 1984.

(statistiques : en millions de F/CFA)

Années	1979	1980	1981	1982	1983	1984
Auto	657	822	710	509	783	888
Incendie	673	699	845	965	1.221	1.540
Transports	1.631	2.230	1.638	2.986	3.529	4.348
Autres risq.	1.341	1.434	2.040	2.125	1.875	2.734
TOTAL.....	4.302	5.185	5.233	6.585	7.408	9.510

▣ Commentaire du tableau 16.

A partir de ce tableau et le tableau n° 4 page 12 , on peut faire les remarques suivantes :

- l'automobile :

Cette branche représente la part la plus importante dans la production globale du marché (plus de 35 % en 1984 par exemple). Cependant elle n'est que faiblement réassurée, les proportions restant inférieures à 20 % de son chiffre d'affaires. Cette situation est due au caractère déficitaire de la branche et les réassureurs étrangers craignant de supporter de grandes pertes préfèrent intervenir peu ou prou dans ce domaine (voir évolution de la sinistralité tableau 10 page 18).

- L'incendie.

La branche Incendie dont les bénéfices substantiels sont généralement utilisés pour compenser les pertes subies dans les autres branches, est réassurée de 60 à 71 % de sa production.

- Les Transports.

Malgré une année 1980 déficitaire, la branche Transports donne souvent des résultats relativement bons tout comme la branche Incendie. Les cessions dans cette branche varie entre 41 et 85 % de la production totale de la branche.

.../...

- Les Autres Risques :

Bien que composé de risques divers et notamment de grands risques techniques, l'absence de gros sinistres devrait permettre aux sociétés locales d'accroître progressivement leurs rétentions dans certaines sous-catégories à comportement stable. On constate cependant que cette branche se trouve réassurée dans des proportions importantes (de 40 à 55 %).

c) - La rétention globale du marché :

Dépourvus de concurrents sur le marché Gabonais des Assurances, les réassureurs étrangers, par le biais des sociétés qui les représentent dans le pays, se servent ainsi des affaires de ce marché pour compenser les pertes enregistrées par eux sur d'autres marchés où la concurrence est beaucoup plus vive. De ce fait, il ne reste plus sur le marché local que des affaires jugées dans la plus grande proportion comme mauvaises.

Le tableau ci-après montre la rétention globale du marché par branche pour la période 1979-1984.

.../...

TABLERAU 17. : RETENTION GLOBALE DU MARCHÉ DE 1979 à 1984
(statistiques : en millions de F/CFA)

Années	1979		1980		1981		1982		1983		1984	
	Rétent.	%										
Branches												
Auto	3.044	82,25	3.273	79,93	3.999	84,92	5.104	90,16	6.189	88,77	6.498	87,98
Incendie	430	38,98	297	29,82	509	37,59	592	38,02	756	38,24	633	29,13
Transports	277	14,52	392	14,95	706	30,12	953	24,19	844	19,30	1.857	29,93
Autres risques	1.069	44,36	1.666	53,74	1.956	48,95	2.411	53,72	2.853	60,34	2.225	44,87
Rétention globale du marché	4.820	52,84	5.628	52,05	7.170	57,81	9.060	57,91	10.642	58,96	11.213	54,11

.../...

2. - Impact de la réassurance sur l'économie gabonaise.

Par sa nature, la réassurance est un secteur international important des assurances dans lequel interviennent de très fortes transactions. Pour le Gabon qui ne dispose pas de compagnie nationale de réassurance, la sortie importante des fonds collectés par les assureurs locaux est inévitable.

Cette situation est alarmante pour l'économie gabonaise car ces soustractions correspondent à une fuite des moyens nationaux de financement qui auraient pu renforcer la participation des assurances à la liquidité globale de l'économie d'autant plus que cette réassurance n'est pas sujette à une réciprocité absolue.

D'autre part, si les réassureurs n'interviennent que peu dans les branches déficitaires, laissant ainsi les pertes à la charge des sociétés de la place, ceci n'est pas le cas pour les branches bénéficiaires. L'examen des cessions par branche que nous avons entrepris plus haut traduit une fois de plus l'extraversion du marché.

Mais grosso modo par sa définition, la réassurance est l'assurance de l'assureur direct. Cela signifie par conséquent que lorsqu'il y a sinistre, le réassureur doit apporter son soutien à l'assureur dans la limite de ses engagements. Il serait donc erroné de considérer la réassurance comme étant uniquement un moyen de sortie des devises.

De ce fait, il serait donc intéressant d'essayer de faire ressortir la fuite réelle globale des primes sur le marché Gabonais des Assurances et cela en comparant les primes globales cédées en réassurance et les sinistres récupérés.

.../...

TABLEAU 18. : FUIITE REELLE GLOBALE DE DEVISES DU MARCHE DE
1979 à 1984.

(statistiques : en millions de F/CFA)

Années	1979	1980	1981	1982	1983	1984
Branches						
Primes acquies par les réassureurs	4.302	5.185	5.233	6.585	7.408	9.510
Part des réassureurs dans les charges de sinistres	4.517	6.073	4.320	4.460	5.457	4.949
Solde.	- 215 ^(a)	- 888 ^(a)	+ 913	+2.125	+1.951	+4.561

En faisant abstraction des commissions payées par les réassureurs aux assureurs ainsi que de la participation de ces derniers aux bénéfices des réassureurs, nous pouvons constater sur ce tableau qu'entre 1979 et 1984, le marché Gabonais des Assurances a sorti plus de 8 milliards de devises en raison de plus d'un milliard par an au détriment de l'économie du pays.

La situation étant préjudiciable à l'économie gabonaise, l'action gouvernementale devrait s'exercer dans ce domaine afin de limiter les opérations de réassurance à l'étranger.

SECTION III. - LES PERSPECTIVES D'AVENIR DU MARCHE GABONAIS DES ASSURANCES.

L'industrialisation graduelle du Gabon et la place faite à l'agriculture dans la politique nationale d'investissement ces dernières années indiquent les possibilités qui s'ouvrent pour l'avenir aux compagnies d'assurances exerçant au Gabon.

.../...

(a) Solde global en faveur du marché Gabonais des Assurances.

Cependant, il ne faut pas perdre de vue que cet avenir est essentiellement lié à la force ou à la faiblesse économique du pays. Si l'économie du Gabon reste dynamique et si l'industrie des assurances est bien gérée, elle se développera et contribuera largement à l'économie du pays. A contrario, si cette économie devient chancelante, la contribution de l'industrie des assurances sera moindre.

Ainsi, sous réserve de modifications brutales et imprévisibles des conditions économiques locales et internationales, les possibilités de développement futur du marché Gabonais des Assurances peuvent être estimées comme nous le montre l'étude des prévisions qui suit.

TABLEAU 19. : PRIMES EMISES GLOBALES DU MARCHE DE 1974 à 1984.

(source statistiques : CICA en millions de F/CFA)

ANNEES	1974	1975	1976	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984
Primes										
Emises..	2.538	4.429	6.833	9.041	9.122	10813	12403	15645	18050	20723

Nous constatons que les primes émises de 1974 à 1984 ont évolué de la manière suivante (4).

TABLEAU 20 : EVOLUTION DES PRIMES EMISES DE 1974 à 1984.

ANNEES	1974	1975	1976	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984
Evolution										
par rap-	-	74,50	54,27	32,31	0,88	18,55	14,70	26,13	15,37	14,80
port à l'										
année pré-										
cédente										
en %										

Essayons maintenant de calculer le taux annuel moyen de variation des primes émises au cours de la période 1974-1984.

.../...

(4) Nous n'avons pas tenu compte de l'année 1977 pour cause de statistiques non disponibles.

Pour cela désignons par P_n les primes émises de l'année n et par E_n le taux de variation de cette grandeur par rapport à l'année précédente.

$$\text{Par définition, } E_n = \frac{P_n - P_{n-1}}{P_{n-1}} = \frac{P_n}{P_{n-1}} - 1$$

le rapport P_n / P_{n-1} des primes émises de deux années successives s'écrira. :

$$\frac{P_n}{P_{n-1}} = 1 + E_n$$

par ailleurs on a :

$$\frac{P_{84}}{P_{74}} = \frac{P_{75}}{P_{74}} \times \frac{P_{76}}{P_{74}} \dots \times \frac{P_{84}}{P_{74}}$$

ce qui revient à écrire :

$$\frac{P_{84}}{P_{74}} = (1 + E_{75}) \times (1 + E_{76}) \dots \times (1 + E_{84})$$

chignons le taux de variation E_{74-84} qui, s'il avait été observé chaque année, aurait conduit à la même valeur du rapport P_{84}/P_{74} .

$$\frac{P_{84}}{P_{74}} = (1 + E_{74-84})^9 = (1 + E_{75}) \times (1 + E_{76}) \dots \times (1 + E_{84})$$

E_{74-84} est le taux annuel moyen de variation des primes émises au cours de la période considérée. Pour calculer ce taux, nous sommes conduits à faire la moyenne géométrique simple des facteurs $(1 + E_n)$. La formule de la moyenne géométrique simple est :

$$G = \sqrt[n]{x_1 \cdot x_2 \cdot x_3 \cdot x_4 \cdot \dots \cdot x_n}$$

.../...

En prenant le logarithme des deux membres, la formule devient :

$$\text{Log } G = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^m \text{Log } x$$

(Log = logarithme décimal)

$$\text{d'où : } 1 + E_{74-84} = \sqrt[9]{(1+E_{75}) \cdot (1+E_{76}) \cdot \dots \cdot (1+E_{84})}$$

En utilisant les logarithmes on aura :

$$\text{Log}(1+E_{74-84}) = \frac{1}{9} \cdot \sum_{i=74}^{84} \text{Log}(1+E_n)$$

Les calculs sont effectués dans le tableau suivant :

ANNEES	E_n	$1+E_n$	$\text{Log}(1+E_n)$
1974			
1975	0,7450	1,7450	0,24180
1976	0,5427	1,5427	0,18828
1978	0,3231	1,3231	0,12159
1979	0,0088	1,0088	0,00381
1980	0,1855	1,1855	0,07390
1981	0,1470	1,1470	0,05956
1982	0,2613	1,2613	0,10082
1983	0,1537	1,1537	0,06209
1984	0,1480	1,1480	0,05994
TOTAL :			0,91179

$$\text{Alors } \text{Log}(1+E_{74-84}) = \frac{1}{9} (0,91179) = 0,10131$$

$$1+E_{74-84} = 1,263$$

$$E_{74-84} = 0,263 \text{ soit } 26,3 \%$$

.../...

Nous trouvons un taux moyen annuel de variation de 26,3 %. Mais compte tenu des difficultés que pose l'étude des prévisions, nous préférons nous référer aux avis des assureurs locaux, qui estiment que l'augmentation des primes émises dans le marché se situe entre 13 et 18 % l'an. Nous retiendrons 15,50 % pour faire nos prévisions. Ce résultat est d'ailleurs plus proche des pourcentages de variation du marché constatés depuis 1980.

Ainsi, le marché Gabonais dans les années à venir pourrait atteindre les chiffres d'affaires en terme de primes émises suivants :

TABLEAU 21. - PREVISIONS (estimations) DES EMISSIONS DE PRIMES DU MARCHE DE 1986 à 1990 (en millions de F/CFA).

ANNEES	1986	1987	1988	1989	1990
(Emissions de primes	27.645	31.930	36.879	42.595	49.197

x

x x

x

Tout au long de ce premier chapitre, nous avons essayé autant que possible de faire ressortir les structures actuelles du marché Gabonais des Assurances, l'évolution des affaires du marché branche par branche et estimé son développement futur.

Nous nous sommes aperçu que malgré quelques adaptations les textes qui régissent l'assurance au Gabon sont ceux calqués sur l'ancienne puissance coloniale. Nous nous sommes aussi rendu compte que le secteur des assurances n'a pas largement contribué au financement de l'économie nationale car les résultats du marché nets de réassurance sont depuis 1981 déficitaires.

Enfin nous avons remarqué que le marché Gabonais des Assurances se réassurait énormément. Les transactions occasionnées par ces opérations de réassurance à l'étranger sont relativement une des causes des déficits enregistrés par le marché.

.../...

Pourtant, la réassurance est un service au service de l'industrie. Ce service consiste pour une compagnie de réassurance à accorder sa garantie aux sociétés d'assurances qui protègent le tissu industriel d'un pays. En contre-partie de ses engagements, le réassureur perçoit et gère une partie importante de l'épargne nationale.

C'est dire que c'est le réassureur qui en dernier ressort joue un rôle prépondérant pour la sécurité du circuit économique dans la mesure où non seulement il donne une garantie préalable mais intervient dans la mise en état du tissu industriel et dans l'indemnisation des victimes dans le cas d'atteinte au potentiel humain.

Par le fait même que la réassurance est une technique privilégiée de reconstitution de l'épargne nationale redistribuée dans les activités de production, elle devrait valoir les sollicitudes particulières de nos jeunes économies et devrait être insérée très étroitement au processus de croissance économique de nos Etats.

Pour le marché Gabonais des Assurances qui exporte plus de 45 % de ses primes par an et par là même, l'essentiel de ses bénéfices, il apparaît impératif de restructurer l'organisation existante en renforçant et en élargissant les gestions fondamentales antérieurement programmées afin de créer une industrie véritablement nationale.

Dans le but de redynamiser ce secteur clef et afin d'amener les sociétés d'assurances nationales à augmenter leur pouvoir de rétention, l'idée de créer une Institution nationale de Réassurance viendrait à point nommé. Son objectif premier serait l'accroissement du pouvoir de rétention du marché national, l'orientation général demeurant l'intégration du secteur des assurances à la vie nationale afin d'infléchir l'inadéquation actuelle du marché à l'activité économique nationale et d'en faire un planimètre au service de l'investisseur principal qui est l'Etat.

(H A P I T R E

DEUXIEME

) / ECESSITE D'UNE INSTITUTION NATIONALE DE REASSU-
RANCE ET DEFINITION DE SES OBJECTIFS GENERAUX.

àààààààà

Pour assurer l'indépendance du secteur des assurances, le Gabon doit accroître les capacités de conservation de son marché d'Assurances. Les restructurations du marché intervenues à partir de 1974 ont eu pour but de mettre en place une série de mesures qui permettront dans une longue échéance d'endiguer la sortie massive des fonds occasionnée par les opérations de réassurance. Les premières mesures pour résoudre ce problème furent donc la création des sociétés de droit national. Malheureusement lorsqu'on examine la constitution de ces sociétés, on se rend compte que les changements intervenus au sein de celles-ci n'ont été que purement juridiques. Ces compagnies d'assurances sont devenues certes de droit local, mais les influences étrangères en capital ou par le biais de la réassurance ou encore sur le plan technique demeurent prépondérantes.

Ce sont d'ailleurs ces influences qui contribuent à la modification de la politique commerciale des sociétés en question au profit des sociétés mères situées à l'étranger.

D'autre part, l'absence de concurrence en matière de réassurance dans le marché fait en sorte que les réassureurs étrangers imposent aux sociétés opérant sur le territoire gabonais des conditions exorbitantes entraînant ainsi une augmentation importante et rapide des charges d'exploitation au titre du coût de réassurance au sein de chaque société.

Devant ces situations qui rendent le marché gabonais des assurances largement extraverti, des solutions de grande envergure s'imposent, d'où la nécessité de créer une Institution nationale de Réassurance.

Cependant, il ne faut pas perdre de vue les problèmes que poserait la création d'une Institution de Réassurance qui se voudrait viable pour l'intérêt de la nation.

Le présent chapitre a donc pour but de poser les jalons de la création de l'Institution et de définir ses orientations.

La première section traitera des mesures préalables à la mise sur pieds de l'Institution et son statut juridique.

.../...

La deuxième section mettra en relief les objectifs généraux de l'Institution. La troisième section enfin fera l'objet de la problématique de la rentabilité de l'Institution.

SECTION I. : MESURES PREALABLES A LA CREATION DE L'INSTITUTION ET NATURE JURIDIQUE.

Dans l'intérêt de l'Institution, il faudrait avant sa création que certaines conditions nécessaires à sa survie soient remplies. De même son statut juridique devrait être déterminé avant le démarrage de ses activités car de ce statut dépendrait la nature des cessions qui lui seraient faites.

A. - MESURES PREALABLES A LA CREATION DE L'INSTITUTION.

Avant de créer une Institution nationale de Réassurance dans un pays en voie de développement comme le Gabon, il conviendrait de procéder à une étude portant à la fois sur les possibilités techniques d'exécution et sur la rentabilité du projet. Nous nous attacherons plutôt aux conditions de viabilité d'une telle Institution.

1. - Le marché local.

Tout projet de création d'un organisme qui aurait pour but, entre autres, d'être rentable, doit reposer ou s'appuyer sur une étude de marché. En effet, le marché dans le cas de notre Institution, devrait pouvoir lui procurer un portefeuille de base qui lui permettrait de faire face à ses frais de gestion pendant ses premières années d'existence et dans une longue échéance de dégager des profits.

A ce sujet, d'après l'étude de marché que nous avons entreprise, il s'est avéré que le marché Gabonais des Assurances continuera de croître et qu'à partir de 1987 par exemple le marché devrait atteindre une production globale de l'ordre de trente milliards de F/CFA. Ce chiffre d'affaires devrait être relativement suffisant pour permettre à l'Institution de démarrer ses activités.

D'autre part, le renforcement de l'autonomie des sociétés d'assurances locales et de leurs responsables est un élément indispensable car cette autonomie enrayerait totalement le rôle de commissionnaire joué par les sociétés étrangères dont le but est d'enchérir

.../...

La deuxième section mettra en relief les objectifs généraux de l'Institution. La troisième section enfin fera l'objet de la problématique de la rentabilité de l'Institution.

SECTION I. : MESURES PREALABLES A LA CREATION DE L'INSTITUTION ET NATURE JURIDIQUE.

Dans l'intérêt de l'Institution, il faudrait avant sa création que certaines conditions nécessaires à sa survie soient remplies. De même son statut juridique devrait être déterminé avant le démarrage de ses activités car de ce statut dépendrait la nature des cessions qui lui seraient faites.

A. - MESURES PREALABLES A LA CREATION DE L'INSTITUTION.

Avant de créer une Institution nationale de Réassurance dans un pays en voie de développement comme le Gabon, il conviendrait de procéder à une étude portant à la fois sur les possibilités techniques d'exécution et sur la rentabilité du projet. Nous nous attacherons plutôt aux conditions de viabilité d'une telle Institution.

1. - Le marché local.

Tout projet de création d'un organisme qui aurait pour but, entre autres, d'être rentable, doit reposer ou s'appuyer sur une étude de marché. En effet, le marché dans le cas de notre Institution, devrait pouvoir lui procurer un portefeuille de base qui lui permettrait de faire face à ses frais de gestion pendant ses premières années d'existence et dans une longue échéance de dégager des profits.

A ce sujet, d'après l'étude de marché que nous avons entreprise, il s'est avéré que le marché Gabonais des Assurances continuera de croître et qu'à partir de 1987 par exemple le marché devrait atteindre une production globale de l'ordre de trente milliards de F/CFA. Ce chiffre d'affaires devrait être relativement suffisant pour permettre à l'Institution de démarrer ses activités.

D'autre part, le renforcement de l'autonomie des sociétés d'assurances locales et de leurs responsables est un élément indispensable car cette autonomie enrayerait totalement le rôle de commissionnaire joué par les sociétés étrangères dont le but est d'encherir

l'assurance et la réassurance.

2.- Les ressources humaines et financières.

Il n'existe pas d'entreprise sans individus pour entreprendre mais surtout peut-être pour poursuivre les efforts entrepris.

Dans le domaine des assurances, la qualité des services rendus à la communauté nationale et la contribution de l'industrie des assurances à l'économie du pays dépendent dans une large mesure de l'existence dans le pays de ressources humaines compétentes, c'est-à-dire et surtout de bons employés et de bons techniciens. Il n'est pas inutile de souligner que le retard pris dans le développement de cette industrie est en grande partie dû à la carence de ces ressources.

Pour atteindre les objectifs qui lui seraient assignés, l'Institution devrait disposer d'un personnel technique et de gestion qualifié.

L'Institution pourrait sur ce point bénéficier des services de jeunes cadres formés dans les grandes écoles d'assurances et de gestion. Elle pourrait aussi avoir recours pendant ses premières années d'existence à l'expérience d'un certain nombre de techniciens travaillant dans des institutions analogues des pays membres de la CICA.

De même, pour pouvoir opérer sur le marché international et avoir une assise solide sur le marché local, l'Institution devrait disposer d'un support financier important.

Ce problème est l'un des plus épineux qui se posent aux sociétés d'assurances et plus particulièrement aux compagnies de réassurances déjà existantes sur certains de nos marchés africains.

Cet aspect du problème mériterait l'attention particulière des pouvoirs publics si l'on ne veut pas qu'une fois créée, l'Institution joue un simple rôle d'intermédiaire entre les assureurs locaux et les réassureurs étrangers.

.../...

Il faudrait donc doter l'Institution d'un capital adéquat lui permettant non seulement de faire face aux sinistres et aux frais généraux mais qui servirait aussi de gage à l'acceptation des affaires venant du marché local et même des autres marchés de la sous-région.

En prenant la péréquation du rapport capital-chiffre d'affaires, le capital de lancement de la société devrait être environ de 20 % du chiffre d'affaires projeté pour la première année.

3. - Les modalités et conditions des cessions.

Il importera que les modalités et les conditions dont seraient assorties les cessions soient jugées acceptables par les compagnies cédantes nationales et étrangères du marché afin que l'Institution puisse non seulement avoir des affaires en cessions légales (qui nous paraît ici le mode de cession le plus commode pour le démarrage de l'Institution) mais également des affaires en cessions conventionnelles (i.e la réassurance sur traités des compagnies cédantes du marché.)

Les trois préalables ci-dessus cités devront impérativement être satisfaits avant le fonctionnement de l'Institution.

Cependant d'autres impératifs non moins importants pour la bonne marche de l'organisme devront être respectés.

C'est par exemple (1) :

- l'indépendance politique de l'Institution dans ses relations d'affaires ;
- le placement des fonds d'assurance qui devra concilier les exigences techniques et l'intérêt du développement économique du pays.

B. - NATURE JURIDIQUE DE L'INSTITUTION.

L'Institution a créer devrait-elle être privée, étatique ou semi étatique ?

C'est à cette question que nous essayerons de répondre dans cette sous-section. La réponse à la question permettra de déterminer les modalités des cessions.

1.- Nature juridique de l'Institution :

Les objectifs poursuivis par une organisation sont définis à travers son statut juridique. Dans certains cas ce statut est fonction du cadre institutionnel de l'économie du pays pour ce qui concerne en particulier une Institution de Réassurance .

Mais dans nos pays, la nature juridique d'une compagnie de réassurance n'obéit pas nécessairement à l'option économique du pays considéré.

Nous allons essayer d'analyser les possibilités pour l'Institution d'opter pour une réassurance légale ou pour un système de réassurance libre.

a) - Institution de réassurance privée.

Le premier problème que l'on peut soulever pour une Institution anonyme à capitaux privés est justement celui du capital. Bien que dans un organisme d'assurances le rôle important est joué par les provisions techniques il n'en demeure pas moins que la fonction du capital dans une société anonyme de réassurance est déterminante. En effet, il y a lieu de remarquer que le réassureur est placé dans la même situation que l'assureur, en ce qui concerne ses retrocessions : la puissance financière serait un facteur déterminant du plein de conservation.

D'autre part, il faut souligner que seules subsistent aux grandes catastrophes, les sociétés qui disposent d'un capital assez important.

Cependant le vif du problème est celui de pouvoir constituer un capital social jugé suffisant.

Le second problème auquel on peut faire allusion si l'Institution était privée est celui des aliments.

Pour pouvoir fonctionner normalement, il faudrait que l'Institution s'assure un aliment sain, abondant et surtout régulier. Mais comme l'on sait, les sociétés d'assurances étrangères manquent de confiance aux organismes de réassurances des pays en voie de développement. De ce fait, l'absence d'obligation de céder à l'Institution une part déterminée des affaires de chaque société directe serait un handicap insurmontable surtout pour les débuts.

Ces deux principaux problèmes font en sorte que le choix pour un système de réassurance libre reste hypothétique.

.../...

voir la page 37.

(1) : L'Etude de la CUNCED sur les "Problèmes de réassurance dans les pays en voie de développement". p. 42, TD/B/C 106/rev. 1, 1975.

b) - Institution de Réassurance sémi-étatique ou étatique

Dans l'un et l'autre des cas, l'Etat détiendrait la moitié ou la totalité du capital social.

Dans le premier cas, celui d'une réassurance sémi-étatique, l'hypothèse est fort intéressante et le problème du capital nécessaire pourrait être résolu par exemple :

- en associant les capitaux de l'Etat avec ceux des privés gabonais et étrangers comme c'est le cas pour la SONAGAR ;
- l'Etat pourrait avec ses capitaux, solliciter la PID (2).

Cependant, l'inconvénient dans cette hypothèse qu'il ne faut pourtant pas écarter purement et simplement, est l'influence des apporteurs de capitaux étrangers. En effet, si ces apporteurs de capitaux appartiennent à un groupe puissant, ils pourraient énormément peser sur la politique que se proposerait de suivre l'Institution.

D'autre part, une partie des bénéfices réalisés par l'Institution se verrait pendant longtemps exportée et nous n'aurions pas pour autant résolu le problème de sortie de fonds.

Le deuxième cas, celui d'une réassurance étatique, semble le plus adéquat. Le problème de capital ne se poserait pas car l'Etat est solvable. Le problème de fuite de bénéfices ne se poserait pas non plus car l'Etat serait le seul actionnaire.

2. - Les modalités des cessions.

Nous n'aborderons pas ici le problème des méthodes de cession en réassurance mais nous ferons plutôt allusion au système dont seraient assorties les cessions.

Dans le cas où l'on opterait pour un système de réassurance sémi-étatique ou étatique, les aliments réguliers pour l'Institution seraient des cessions obligatoires faites par toutes les compagnies d'assurances directes opérant sur le territoire Gabonais. L'Institution serait prête à recevoir également de ces sociétés des affaires en conventionnelle.

.../...

(2) : Provision pour Investissements Diversifiés (PID). Cette provision prélevée chaque année sur une partie des revenus des sociétés pétrolières est affectée au financement de projets rentables de toute nature. Depuis 1974, date de sa création, la PID a permis la réalisation d'une douzaine de projets dont les "ciments du Gabon" au capital de 12,505 milliards de F/CFA

Il importe de souligner avant de terminer ce point réservé aux cessions, que l'Institution à créer ne serait pas muni de droit de monopole total sur tous les excédents des sociétés d'assurances opérant sur le marché Gabonais d'Assurances. Le volume d'affaires à céder légalement à l'Institution sera déterminé suivant un certain pourcentage sur toutes les branches.

C./ - DIFFICULTES AUXQUELLES L'INSTITUTION PEUT SE HEURTER.

1.- L'attitude de certaines sociétés :

La création d'une Institution nationale de Réassurance modifierait en profondeur les liens établis entre le marché et les réassureurs étrangers. Pour ces derniers, les opérations qui seraient réalisées par l'Institution auraient pour effet immédiat une réduction du volume des affaires du marché de leurs portefeuilles.

Ainsi, les agences et succursales des sociétés étrangères érigées en sociétés de droit national, qui ont l'habitude d'orienter une forte part de leurs recettes en primes par le biais des traités généraux de réassurance vers leurs maisons mères, verraient en l'Institution une contrainte contre laquelle il faut lutter pour échapper à l'obligation de céder un pourcentage de leurs affaires au nouvel organisme de Réassurance.

A ce sujet, les pays développés devraient montrer un esprit plus coopératif et comprendre que l'expansion de nos économies aura pour conséquence de créer une demande croissante d'assurance dont une partie sera dirigée vers les bureaux régionaux des réassureurs internationaux.

Il n'est pas inutile de rappeler que des pays développés avaient pris des mesures visant à sauvegarder les intérêts de leurs Etats en obligeant aux sociétés d'assurances directes de céder un pourcentage de leurs affaires aux compagnies nationales de réassurance.

.../...

suite (2) de la page 39.

A sa création en 1976, l'Etat Gabonais détenait 45,5 % du capital. Depuis 1985, l'Etat détient 91,44 % du capital.

Ce fut le cas de la France en 1946 (3) ou de l'Italie dans les années 1949 (4).

L'adoption au Gabon de telles mesures ne serait donc pas un fait nouveau.

2. - La qualité des risques cédés :

Nous avons vu que les réassureurs étrangers se refusaient d'accepter des risques dans les branches déficitaires et que les sociétés du marché avaient des difficultés pour trouver des réassureurs afin de placer ces risques.

Pour les assureurs locaux, l'Institution pourrait être vue comme un rempart, un moyen par lequel ils pourraient se débarrasser sinon juguler les pertes causées par les mauvais risques. D'autre part, l'Institution ne pourrait refuser ces risques car les cessions auraient été rendues obligatoires dans une certaine proportion pour toutes les branches.

Ce problème serait très délicat du fait qu'il pourrait entraîner pour l'organisme de Réassurance des résultats non appréciables. Or le souci premier de cette Institution dans ses premières années d'existence, sera de constituer un portefeuille de risques sain, homogène et fonction de ses capacités financières du point de départ.

A cela peut s'ajouter la carence du personnel technique pour la vérification des risques spéciaux.

SECTION II : LES OBJECTIFS GENERAUX DE L'INSTITUTION.

L'objectif général du Gabon dans le domaine des Assurances est d'accroître les recettes qu'il tire de ce secteur et de réduire au maximum les sorties des fonds qu'entraîne cette activité. La création d'un organisme national de Réassurance répondrait donc en priorité à cette préoccupation.

.../...

(3) : loi sur la nationalisation en 1946 citée par Henri le BLANC in la réassurance au point de vue économique, P. 173, 2^e éd. Librairie générale de droit et de Jurisprudence, 1949.

(4) : Même source que (3), page 180.

D'autre part, la taille et le caractère de certains risques de plus en plus nombreux qu'entraîne le développement de nos Etats sont tels que les progrès de leur maîtrise par les assureurs africains nécessitent l'élargissement et la multiplication des moyens locaux pour non seulement améliorer leur connaissance mais aussi pouvoir les couvrir. A cet effet, l'Institution pourrait également devenir un outil indispensable et viendrait renforcer la position des réassureurs africains déjà existants.

La présente section sera consacrée à la définition des objectifs de l'Institution au niveau national et au niveau sous-régional.

A/ - LES OBJECTIFS DE L'INSTITUTION AU NIVEAU NATIONAL

Comme nous l'avons déjà dit, l'indépendance du Gabon en matière d'assurances passe par l'accroissement des capacités de conservation du marché. En effet, il ne sert à rien de disposer de sociétés de droit national, capables de souscrire et de gérer les principaux risques, si ces organismes n'ont pas la capacité financière suffisante pour conserver une part appréciable des primes et s'il leur faut céder la majeure partie à des réassureurs étrangers. Le rôle de l'Institution au niveau national serait de remédier à cet état de chose. Mais en dehors de cette préoccupation majeure, le rôle de l'Institution au niveau national serait d'améliorer la situation générale du marché Gabonais des Assurances.

La présente sous-section met en relief les différents rôles de l'organisme au niveau du marché local.

1. - L'augmentation de la capacité de conservation du marché.

La création d'une institution de Réassurance au Gabon aurait pour conséquence immédiate de réduire les sorties de devises dues aux transactions des opérations de réassurance.

En sus de sa capacité additionnelle de conservation des primes, elle contribuerait à accroître les affaires des sociétés directes par des opérations de rétrocessions réciproques et par la même occasion l'augmentation de leurs capacités individuelles.

.../...

Cette nouvelle situation permettrait au pays, déjà confronté à des problèmes de dettes, de disposer d'une épargne nationale plus importante et nécessaire au financement de l'économie.

2. - L'organisation générale du marché.

La création d'un organisme national de Réassurance permettrait un rassemblement d'informations susceptibles d'aider les assureurs du marché dans l'optimisation de leurs affaires et de leurs bénéficiaires. Il paraît nécessaire d'insister sur le rôle de ces informations pour les assureurs, notamment sur l'utilité des statistiques.

En effet, les statistiques représentent un instrument de travail indispensable pour la profession d'assureur. Elles permettent de contrôler les engagements, de dégager la tendance des affaires et de prendre des mesures correctives en temps utile.

Il est évident qu'une compagnie d'assurances ne peut négocier sur des bases sensiblement plus commodes que lorsqu'elle présente à son réassureur des éléments d'informations détaillées tels que la statistique de ses traités, le profil de ses risques et une bonne image de la composition de son portefeuille. L'harmonisation de la collecte de ces chiffres au sein de l'Institution nationale de Réassurance pourrait largement contribuer à une meilleure transparence du marché des Assurances et, partant, d'améliorer les clauses et les conditions des contrats de réassurance entre les cédantes et les cessionnaires étrangers.

L'Institution pourrait aussi agir sur les niveaux des tarifs utilisés par les sociétés directes afin de les harmoniser pour que le marché puisse se développer sur des bases saines.

B/ - LES OBJECTIFS DE L'INSTITUTION AU NIVEAU SOUS-REGIONAL.

De nos jours, on assiste de plus en plus en Afrique à la création des communautés économiques sous-régionales. Ces communautés ont pour effet l'élargissement des marchés entraînant par conséquent un nombre accru de risques auxquels il faut trouver une couverture locale.

Dans le cadre de notre sous-région, celle de l'Afrique Centrale, l'organisme pourrait s'avérer comme un outil très précieux. En effet, au moment où la coopération Nord-Sud en matière d'assurance occupe une place de choix par rapport à la coopération Sud-Sud, il importe de trouver des voies et moyens pour intensifier cette coopération et pour augmenter la rétention de nos marchés.

L'Institution pourrait donc participer avec les organismes analogues existants sur le marché sous-régional à la couverture des excédents des sociétés d'assurances de l'ensemble de ce marché. D'autre part, des accords de retrocessions pourraient être signés entre l'Institution et les autres organismes de réassurances de la sous-région.

Il ne serait pas exclu que l'Institution puisse aussi intervenir dans les autres marchés notamment ceux de la CICA. ou sur le plan régional, avoir des relations d'affaires réciproques avec ses aînés tels que la CICA-RE et l'AFRICARE.

SECTION III : LA PROBLEMATIQUE DE LA RENTABILITE DE L'INSTITUTION.

Bien que n'ayant pas de données chiffrées pour essayer de calculer, tout au moins estimer de façon pratique, la rentabilité économique et financière d'une telle Institution, il s'avère tout de même important de dire quelques mots à ce sujet.

En effet, nous savons que toute compagnie créée doit être rentable. L'Institution aurait donc pour but la recherche du profit. L'atteinte de ce but dépendrait de plusieurs facteurs entre autres :

- le dynamisme des dirigeants ;
- l'efficacité du personnel ;
- les conditions économiques locales et internationales.

Il est évident que la rentabilité financière de l'organisme ne pourrait être réalisée que quelques années après son démarrage car il faudrait d'abord couvrir toutes les dépenses qui auraient permis sa réalisation.

.../...

D'autre part, l'absence sur le pays d'institutions financières délivrant de taux d'intérêts substantiels qui permettraient à l'Institution d'avoir des revenus financiers pour combler certains déficits ou augmenter ses bénéfices, est un handicap sérieux.

A titre d'exemple, la Compagnie Nationale de Réassurance du Cameroun (C.N.R.) a commencé à être rentable que trois ans après son établissement. Pour l'Institution, ce temps serait fonction de l'ardeur au travail de ses dirigeants et de son personnel ainsi que de la situation économique du pays.

.....
((ONCLUSION

GENERALE

#####

Avec la crise du pétrole est né pour le Gabon un nouvel objectif : faire de son économie, une économie diversifiée.

Le pays connaît aujourd'hui une croissance accélérée se caractérisant par l'introduction d'importants risques touchant toutes les catégories d'assurances. Mais est-il en mesure de couvrir ces risques ? A-t-il une capacité suffisante et une gestion adéquate de son marché d'Assurances ?

L'étude que nous venons de présenter nous donne la réponse à cette double question : plus de 40 % de la production globale du marché est exportée par le biais de la réassurance chaque année. Cela représente des devises importantes, une épargne substantielle transférée vers l'étranger au détriment de l'économie gabonaise.

Incontestablement, le Gabon souhaite renforcer son marché des Assurances en augmentant ses primes et en cherchant à bien placer ses capitaux. Mais des lacunes au niveau de la rétention des sociétés d'assurances et au niveau du marché financier créent des obstacles à la réalisation de ce vœu.

D'autre part, l'industrialisation du pays suppose entre autre, des hommes qualifiés et donc formés mais surtout des capitaux dont il faut limiter l'apport extérieur pour éviter une charge d'emprunts trop importante. Le développement d'une véritable industrie nationale des Assurances apparaît dans ce contexte très souhaitable car elle crée relativement beaucoup d'emplois et surtout fait naître une épargne appréciable nécessaire au financement de l'économie nationale.

En outre, les efforts du Gabon pour tendre à une plus grande expansion devrait le conduire à formuler et à mettre en oeuvre une stratégie d'assurance fondée sur une coopération mutuelle avec les autres pays en développement, en particulier ceux de la CICA et ceux de la communauté Economique de l'Afrique Centrale (CEAC).

.../...

Dans cette perspective et pour remédier au problème de la sortie massive de fonds, l'idée de créer une Institution nationale de Réassurance au Gabon, devrait retenir l'attention particulière des autorités publiques. L'objectif prioritaire de cet organisme serait l'augmentation de la capacité de rétention tant au niveau national qu'au niveau sous-régional.

Une question mérite cependant d'être posée: l'Etat est-il prêt à encourager une telle initiative ? En d'autres termes, peut-il favoriser la création d'un marché financier qui offrirait aux entreprises d'assurances et en particulier à un tel organisme de nombreuses opportunités de placement qui permettraient ainsi à leur tour au secteur des assurances de jouer pleinement son rôle d'investisseur institutionnel ?

Ce sont là des considérations plus qu'économiques voire des aboutissements politiques.

Notre espoir est cependant que ce modeste travail, malgré ses insuffisances et ses lacunes certaines, déclenche à plus ou moins long terme une amorce dans la réalisation de ce projet.

x

x x

B I B L I O G R A P H I E

- Raymond J. KROMMENACKER : Les Nations Unies et l'Assurance-Réassurance, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, 1975 215 P.
- Marcel GROSSMANN : Manuel de Réassurance, l'Argus, 1983 243 P.
- Henri LE BLANC : La Réassurance au point de vue économique, Librairie Générale de droit et de Jurisprudence, 2è éd., 1949, 276 P.
- Henri LOUBERGE : Economie et finance de l'assurance et de la réassurance, DALLOZ, 1981, 315 P.

R E V U E S

- Argus International (La Réassurance) n° 5, Mars-Avril 1978.
- Argus International (la Réassurance, le risk management, l'assurance internationale) n° 46, Janvier-Février 1985.
- Afrique-Assurance (les journées Maliennes des Assurances) n°s 12-13 Mars-Juillet 1985.

CONFERENCE DE L'O.A.A.

- 9è conférence de l'O.A.A. du 29 Mai au 3 Juin 1982 à ADDIS-ABEBA.

PUBLICATIONS DE LA CNUCED.

- Problèmes de réassurance dans les pays en voie de développement, TD/B/C.3/106/Rev.1, 1975.

RECUEIL DE DROIT DES ASSURANCES.

- Droit des Assurances au GABON.